



### CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2020 LES PRINCIPALES DÉCISIONS

- 1. Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Mens:

  La Direction des Finances publiques prévoit la fermeture de la trésorerie de Mens dès le printemps 2021. L'enjeu est celui du maintien des services publics de proximité, de pouvoir bénéficier de rapports humains et d'une réelle qualité de service. Le conseil, par délibération unanime, a affirmé son opposition à la fermeture de la trésorerie de Mens et demande son maintien avec des moyens de fonctionnement adéquats.
- 2. Affectation exclusive de la salle papillon à l'association Talabar pour son activité: Dans le cadre de l'accueil de l'association de marionnettistes « Talabar », le Conseil a décidé de lui attribuer l'usage de la salle papillon sur St Sébastien. Ce local est tout à fait adapté à leur activité. Cette décision s'intègre dans le projet communal qui se construit autour de leur activité. La contrepartie de cette mise à disposition réside dans le paiement d'une redevance et la valorisation de l'activité de l'association dans le cadre communal.
- 3. Transfert de la compétence en matière de document d'urbanisme PLUI: La loi a instauré le transfert automatique de la compétence d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes. Cependant ce transfert peut être bloqué si une minorité de Conseils Municipaux s'y oppose. Le Conseil a pris la décision de s'opposer à ce transfert pour conserver l'application du RNU qui permet un développement harmonieux et respectueux de l'ensemble des hameaux de notre commune ainsi qu'une égalité de traitement des propriétaires.
- 4. Décision modificative budget principal section investissement : Il a été décidé par le Conseil de prévoir des fonds pour acheter un nouvel ordinateur portable pour les services, pour acquérir un radar pédagogique mobile, pour remplacer une chaudière en panne et pour désamianter le toit d'un bâtiment communal.

- 5. Constitution d'un groupe de travail sur O'Talon:
  - Le café-épicerie a un but d'utilité publique. Ce tiers lieu est né d'une volonté citoyenne accompagnée par la municipalité qui a joué un rôle de facilitateur. Dans le but de conserver cet état d'esprit et de pérenniser cette activité, la municipalité a décidé de travailler conjointement avec l'association O'Talon sur ses objectifs et ses perspectives, notamment dans le cadre de la gestion du café-épicerie et de constituer un groupe de travail pour se faire.
- 6. Extension de réseau électrique les Peychies (zone agricole Saint-Sébastien) : Dans le contexte de construction d'un bâtiment agricole sur la zone des Peychies et du projet municipal de création d'une zone d'activités agricoles, il est nécessaire de procéder au renforcement et à l'extension du réseau électrique basse tension. Le syndicat d'électrification pour lancer l'étude a besoin que le Conseil valide une première estimation du cout du projet. Le projet est estimé à 60 014€ avec une participation de la commune à hauteur de 2 046€. Le conseil valide l'avant-projet et le lancement de l'étude approfondie.

Le compte-rendu complet du Conseil Municipal est disponible sur notre site internet https://chatel-en-trieves.fr/

L'ordre du jour de la prochaine séance est mis en ligne sur notre site dans les 3 jours précédant la réunion du Conseil.

### PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 4 NOVEMBRE À 20H30

à la salle socioculturelle de Cordéac. La séance est publique. Venez avec votre masque.



#### Convocation des Commissions et Comités consultatifs

- La commission « Vie scolaire enfance
   jeunesse » se réunira le mercredi 28 octobre à 20h30 à la salle socioculturelle.
- La commission « Développement touristique et économique » se réunira le 18 novembre à 20h30 à la salle socioculturelle.

#### Réunion publique/atelier participatif autour du devenir de l'ancienne école de garçons de Cordéac

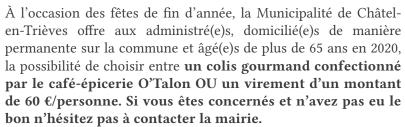
Vous avez été nombreux à venir samedi 26 septembre pour discuter ensemble de l'avenir de l'ancienne école de garçons de Cordéac et nous vous en remercions. Madame le Maire et Monsieur le Maire délégué de Cordéac ont rappelé que la revitalisation de nos villages était le cœur de la charte rassemblant Châtel-en-Trièves. L'ancienne école de garçons se situe au cœur vécu du centre bourg de Cordéac et sa position en fera un lieu idéal de rencontre et de partage. Cette réunion d'ouverture a permis de faire le point sur les études qui ont été menées, de présenter les effectifs scolaires sur plusieurs années mais plus encore elle a permis d'arriver à un consensus partagé autour de la fragilité de nos prospectives et sur le choix ne pas réhabiliter l'ancienne école de garçons en bâtiment scolaire. Les habitants ont été nombreux et ont commencé à construire ce que pourraient être les futurs usages du bâtiment : restaurant scolaire et ouvert à tous, lieu pour les associations, salle hors sac, annexe de la mairie, etc. À la fin de cette réunion des habitants volontaires se sont inscrits pour participer à une série d'ateliers participatifs. Ce travail collectif d'orientation devrait se dérouler sur 4 mois pour finir par des propositions qui seront présentées en Conseil Municipal qui en fera une feuille de route à engager dès 2021 avec une réalisation sur le mandat.

## **BOURSE SCOLAIRE** ALLOUÉE AUX COLLÉGIENS, LYCÉENS ET ÉTUDIANTS

La commune propose aux collégiens, lycéens et étudiants âgés de 23 ans maximum et dont le ou les parents réside(nt) sur la commune de manière permanente, de leur allouer une bourse scolaire. Pour se faire, nous vous demandons de fournir en Mairie un certificat de scolarité ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B) (au nom de l'étudiant s'il est majeur) au plus tard le vendredi 20 novembre 2020.

#### **CADEAU** AUX ANCIENS





#### Centre-Bourg de Cordéac

## **DÉGRADATION**DES ESPACES PUBLICS

Sur le secteur école / église / salle polyvalente plusieurs dégradations ont été constatées : tuiles cassées, fenêtre brisée, feutre sur les marches de l'église, etc. Ces dégradations viennent impacter directement la qualité des espaces publics partagés et entrainent des frais pour la Commune. Nous demandons ainsi aux enfants petits ou grands ainsi qu'aux parents et citoyens de prendre soin des biens et espaces publics.

# MOIS DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE

Les acteurs du Trièves sont nombreux à avoir proposé un évènement pour le Mois de la Transition Alimentaire, organisé dans le cadre du Programme Alimentaire Inter Territorial (PAiT) auquel participe la Communauté de communes du Trièves. Nous vous invitons à consulter le programme du Mois de la Transition Alimentaire sur le site internet dédié www.pait-transition-alimentaire.fr



### MESURES PRÉFECTORALES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU COVID-19

- Depuis le 12 octobre, la location et le prêt de salle sont interdits pour les évènements festifs ou familiaux. Les autres activités ne sont pas interdites mais limitées à 30 personnes avec respect strict des mesures sanitaires barrières : dont le port du masque et la distanciation sociale d'un mètre minimum entre les personnes. Les débits de boissons temporaires et les buffets sont interdits. Toute diffusion de musique amplifiée ou activités musicales pouvant être audibles de la voie publique sont interdites.
- À compter du 26 septembre, le port du masque de protection est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans dans l'espace public de 6h à 1h : dans les zones d'attente de transports collectifs (abribus), sur la voie publique dans un périmètre de 25 m devant les écoles et lieux d'accueil des mineurs, sur tous les marchés de plein air, ainsi qu'à l'occasion de tous les

rassemblements organisés sur la voie publique.